



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

26^e séance plénière

Mardi 27 octobre 2009, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 7 et 135 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Plan des conférences

Lettre datée du 26 octobre 2009, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Présidente du Comité des conférences (A/64/348/Add.1)

Le Président (*parle en arabe*) : Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Les membres se souviendront qu'à sa première réunion plénière, tenue le 15 septembre 2009, l'Assemblée générale a autorisé un certain nombre d'organes subsidiaires à se réunir pendant la partie principale de la session ordinaire de l'Assemblée. La même autorisation est maintenant demandée pour des réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Conseil d'administration du Programme des Nations

Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population pendant la partie principale de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, étant strictement entendu que les réunions se tiendraient dans les limites des moyens et des services disponibles.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser le Forum des Nations Unies sur les forêts et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour la population à se réunir pendant la partie principale de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Points 42 et 48 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social (A/64/3)

Notes du Secrétaire général (A/64/207 et A/64/335)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Rapports du Secrétaire général

(A/64/87 et A/64/263)

Le Président (*parle en arabe*) : S'agissant du point 48 de l'ordre du jour, j'aimerais rappeler aux membres de l'Assemblée générale que conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, en date du 3 juillet 2003, l'Assemblée, sur la recommandation du Bureau, a décidé à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, d'examiner les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil à son débat.

À la même séance, s'agissant du point 42 de l'ordre du jour, l'Assemblée a pris note de l'éclaircissement selon lequel, en application de la résolution 58/316, les parties pertinentes du chapitre I du rapport du Conseil économique et social ayant trait aux points déjà renvoyés aux grandes commissions seront examinées par les commissions concernées pour décision finale par l'Assemblée générale.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Sylvie Lucas, Présidente du Conseil économique et social, qui va présenter le rapport du Conseil.

M^{me} Lucas (Luxembourg) (Présidente du Conseil économique et social). J'ai l'honneur de présenter le rapport du Conseil économique et social pour 2009, qui est publié sous la cote A/64/3.

La crise financière mondiale la plus grave depuis la grande dépression a eu des effets dévastateurs sur l'économie mondiale. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été ralentie, une régression a même par endroit été constatée. Les effets négatifs pourraient être durables et préjudiciables au développement humain. Les travaux du Conseil cette année s'inscrivent notamment dans les efforts globaux faits pour aider les pays à surmonter cette crise. Mes observations porteront dans un premier temps sur les résultats clefs obtenus à ce jour par le Conseil, et dans un deuxième temps sur les domaines d'action pour l'avenir.

L'examen ministériel annuel de 2009 a porté sur la santé publique mondiale. L'examen a donné un élan politique considérable pour la réalisation des OMD dans ce domaine et a contribué à placer ces derniers au cœur des objectifs de développement. En aidant à

forger un consensus sur des questions allant des maladies non transmissibles et transmissibles aux maladies tropicales négligées, des systèmes de santé à l'éducation sanitaire et au financement, en passant par les droits de propriété intellectuelle, le changement climatique et la santé, la déclaration ministérielle a ouvert des perspectives pour de nouvelles collaborations, de nouveaux partenariats et l'engagement de nouvelles et diverses parties prenantes.

Les exposés nationaux volontaires faits par la Bolivie, la Chine, la Jamaïque, le Japon, le Mali, Sri Lanka et le Soudan ont montré toute l'utilité du Conseil économique et social en tant que plate-forme permettant à la communauté internationale d'échanger des enseignements critiques tirés des efforts faits pour atteindre les objectifs du Millénaire.

L'examen ministériel annuel a attiré un large éventail d'acteurs appartenant aux gouvernements, à la société civile et au secteur privé et a imprimé un élan politique aux fins d'une action collective visant à promouvoir la réalisation des objectifs dans le domaine de la santé publique mondiale. C'est un point de ralliement et il nous revient d'en tirer le meilleur parti. De nombreux autres résultats obtenus par le Conseil économique et social cette année intéressent directement les travaux de l'Assemblée générale.

La réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en réunissant toutes les parties prenantes intéressées, a offert une première occasion pour un échange de vues global sur la crise financière et économique mondiale. Elle a souligné la nécessité d'y faire face de façon cohérente et coordonnée et de s'attaquer aux problèmes humains de la crise pour empêcher qu'elle ne se transforme en drame humain généralisé. Le compte-rendu des échanges a été transmis au Président de l'Assemblée générale en vue de la préparation du projet de document final de la Conférence internationale sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

Une deuxième question qui a occupé le Conseil, non seulement lors de la réunion spéciale avec les institutions financières et commerciales internationales, mais aussi pendant une large partie de l'année, et qui est intimement liée à celle d'une réponse effective à la crise, est celle du suivi du

Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et des engagements qui y ont été pris.

Conformément au mandat conféré par les chefs d'État et de gouvernement lors de la Conférence de Doha et réitéré lors de la Conférence internationale sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, le Conseil a formulé des recommandations à l'Assemblée générale en vue de renforcer le processus intergouvernemental de suivi du financement du développement et de le rendre plus efficace. Les recommandations clefs ont trait notamment à la tenue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social au printemps avec les institutions financières et commerciales internationales, proposant d'avancer la réunion d'au moins cinq semaines et d'en prolonger la durée jusqu'à deux jours, à la possibilité de consacrer de même jusqu'à deux jours complets de la session de fond annuelle du Conseil au financement du développement et à la nécessité d'accorder plus de place à l'examen de cette question par l'Assemblée générale.

Le Conseil s'est vu conféré un certain nombre d'autres mandats par la Conférence internationale sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui s'est tenue à New York en juin dernier, et qu'il compte pleinement mettre en œuvre. Le Conseil m'a chargé de conduire des consultations informelles à participation non limitée sur cette question, qui sont actuellement en cours. J'espère que nous serons en mesure de faire des recommandations à l'Assemblée dans un avenir proche.

Je tiens enfin à souligner dans ce contexte l'accueil favorable par le Conseil de l'initiative de l'Organisation internationale du Travail intitulée « Surmonter la crise : un pacte mondial pour l'emploi » et la demande faite au Secrétaire général de faire rapport sur la suite donnée au pacte en question et son application par tous les acteurs concernés à la session du Conseil économique et social de 2010.

Lors de la session de fond du Conseil économique et social, les États Membres ont salué et encouragé le renforcement en cours de la coordination humanitaire, traitant du rôle du coordonnateur des secours d'urgence, du renforcement du coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire, de la problématique hommes-femmes et des évaluations renforcées des besoins, tout en mettant l'accent sur la

nécessité pour les acteurs et donateurs dans le domaine de l'aide humanitaire de renforcer la coordination avec les gouvernements.

Le Conseil a examiné de même l'application des directives de l'Assemblée sur les activités opérationnelles. Les résultats concrets ont montré que les États Membres font preuve d'un constant attachement à la résolution de 2007 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement.

Certaines recommandations du Conseil reflètent aussi le large consensus existant concernant le processus de cohérence à l'échelle du système engagé au niveau de l'Assemblée générale et ont enrichi les consultations informelles à ce sujet, en particulier sur la gouvernance et le financement des activités opérationnelles des Nations Unies.

Dans l'examen des activités opérationnelles des Nations Unies, le Conseil ne perdra pas de vue la dynamique mondiale en matière de coopération au développement. Le Forum pour la coopération en matière de développement est aujourd'hui largement reconnu comme pôle au sein du système des Nations Unies pour l'examen holistique des questions de coopération en matière de développement. Je tiens à mentionner dans ce contexte le premier colloque de haut niveau sur « Une coopération pour le développement responsable et transparente : vers un cadre plus ouvert », qui sera accueilli les 12 et 13 novembre prochains par le Gouvernement autrichien. Pour que le Forum pour la coopération en matière de développement puisse faire avancer le dialogue mondial sur cette question en 2010, il importe que les États Membres et les autres parties prenantes participent activement au processus préparatoire.

Je me félicite également de voir que les efforts que nous avons faits pour renforcer l'interaction et les liens institutionnels entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix commencent à porter leurs fruits. Ainsi, le Conseil a demandé lors de sa session de fond un engagement accru avec la Commission, y compris avec les différentes formations-pays, et le 29 octobre prochain, le Conseil et la Commission tiendront, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, une première réunion conjointe, qui examinera l'impact des crises alimentaire et économique dans les pays sortant d'un conflit, et à laquelle le Secrétaire général participera. J'espère

vivement que cette relation sera encore renforcée durant les prochaines années, le Conseil ayant indubitablement un rôle à jouer dans le domaine de la consolidation de la paix et du développement après les conflits. La nouvelle prorogation du mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti par le Conseil en vue de conseiller le pays dans son développement économique à moyen et long terme en est notamment témoin.

Le nombre élevé de pays qui se sont proposés pour faire un exposé national volontaire l'an prochain montre bien le rôle que joue le Conseil en tant que forum de rencontre, de discussion et d'exercice de la responsabilité mutuelle. L'an prochain pourrait ainsi offrir une occasion unique de renforcer encore ces exposés nationaux volontaires en tant que mécanisme de responsabilisation qui aidera la communauté internationale à examiner et à affiner les politiques de développement et l'exécution aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire.

Grace à ces activités, le Conseil a permis d'élargir l'éventail des parties prenantes avec lesquelles l'ONU peut établir des partenariats en vue de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire. La Manifestation philanthropique spéciale qui a eu lieu en février dernier, et à laquelle ont largement participé les États, le monde des affaires, les milieux philanthropiques, les ONG et le monde universitaire, a discuté plus particulièrement de la façon dont la philanthropie pourrait contribuer à réaliser les objectifs dans le domaine de la santé publique mondiale. Le Conseil a l'intention d'étendre encore ses contacts avec les milieux philanthropiques, et une nouvelle manifestation spéciale, qui traitera cette fois-ci de questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, est d'ores et déjà en préparation.

Mon expérience en tant que Présidente du Conseil économique et social m'a permis de voir de près tout le potentiel du Conseil en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire, imprimant des élans, réunissant différents groupes de population sur des questions d'intérêt mondial et mettant l'accent sur l'obtention de résultats. Je vous invite instamment à tirer pleinement parti de ce potentiel pour engager des initiatives contribuant à la réalisation de la grande vision définie dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

M^{me} Osman (Soudan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au titre du point 42 de l'ordre du jour et au

nom du Groupe des 77 et de la Chine, de faire la présente déclaration sur le rapport du Conseil économique et social pour 2009.

Le Groupe des 77 et de la Chine se félicitent du rapport sur les travaux du Conseil économique et social durant l'année 2009 (A/64/3/). Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, permettez-moi tout d'abord de remercier la Présidente du Conseil économique et social, l'Ambassadrice Sylvie Lucas du Luxembourg, pour le rôle de chef de file qu'elle-même et les membres du Bureau du Conseil ont assumé durant toute l'année, et plus particulièrement durant la session de fond du Conseil. Nous aimerions également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à tous les facilitateurs des projets de résolution pour les efforts soutenus qu'ils ont faits afin de parvenir à un consensus sur des questions si difficiles.

L'année 2009 a été une année particulièrement utile pour les travaux du Conseil. Une série de crises ont placé les Nations Unies au cœur du débat mondial, et des politiques à suivre pour y remédier. La crise économique et financière actuelle et les questions de sécurité alimentaire, de changement climatique et d'énergie ont servi encore une fois à souligner le rôle central du multilatéralisme inclusif et le rôle rassembleur unique ainsi que la légitimité de l'ONU en ce qui concerne ces questions. L'organe mondial doit lever le défi.

Le Conseil économique et social a en effet sensiblement contribué à l'œuvre de l'ONU en se penchant sur ces questions. La réunion de printemps avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été une occasion importante de débattre de la crise financière internationale et de son impact sur le développement.

Le Groupe estime que la crise actuelle souligne encore plus le besoin urgent d'une réforme profonde et générale du système ainsi que de l'architecture économique et financière mondiale. Il a souligné également que les institutions financières internationales devraient avoir une orientation précise de développement. Le G-77 et la Chine continueront d'œuvrer en vue de rendre la réunion de printemps du Conseil plus pertinente et plus productive.

Nous constatons avec inquiétude que la mise en œuvre des engagements pris continue d'être le talon d'Achilles du programme de développement de l'ONU.

Les décisions du sommet des Nations Unies de 2005 englobaient les engagements de tous les Membres en matière de développement. Ces engagements comprennent tant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que d'autres objectifs convenus au niveau international au cours d'une série de grandes conférences et de sommets internationaux, tenus dans les 10 dernières années, tels que la Conférence internationale sur le financement du développement, dont émane le Consensus de Monterrey, la Conférence de Doha sur le commerce, le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable et la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique et son incidence sur le développement.

Au cours de la session de fond de cette année, le Conseil économique et social a adopté par consensus la déclaration ministérielle sur le thème de la santé publique mondiale, ce qui a été un acte décisif. Ce texte demande une action concertée sur les questions critiques relatives à la santé publique, et évoque la nécessité de renforcer la coopération internationale. La déclaration ministérielle laisse espérer un Conseil plus fort et passe pour une décision sans précédent sur de nombreux plans. Elle ouvre la voie à l'action concertée sur de nombreuses questions critiques relatives à la santé publique, et demande le renforcement de la coopération internationale pour faire face aux menaces et aux épidémies imprévues, telles que la pandémie actuelle du H1N1, et pour renforcer la volonté politique de réaliser les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement.

Le plus important, c'est que la déclaration reconnaît l'impact de la crise financière et économique sur les pays en développement et demande le renforcement du partenariat mondial pour le développement. Elle souligne en outre que la coopération et l'aide internationales, en particulier le financement extérieur, doivent être plus prévisibles et mieux adaptés aux priorités nationales. Le G-77 et la Chine pensent qu'il faut impérativement assurer un environnement international favorable pour réaliser les OMD et contribuer à nos efforts mondiaux pour améliorer la santé publique mondiale. Le G-77 et la Chine comptent que la déclaration ministérielle sur la santé publique mondiale sera pleinement et effectivement mise en œuvre.

Le Conseil économique et social a d'ailleurs continué à progresser dans son propre renforcement en convoquant des examens ministériels annuels, qui deviennent un cadre efficace pour l'échange de données

d'expérience et de bonnes pratiques. Ils aident aussi à mettre en lumière les obstacles qui entravent les efforts des pays pour réaliser les OMD et chercher les moyens de les vaincre. Le nombre de présentations faites par des pays en développement, ainsi que la profondeur et la diversité des questions abordées dans ces présentations, montre bien le sérieux avec lequel les pays en développement abordent l'examen ministériel annuel. Nous espérons voir un niveau de participation plus élevé des pays développés, afin de donner plus de poids au processus d'examen et à ses décisions.

Le G-77 et la Chine estiment également que l'examen ministériel annuel peut mieux être enrichi par la contribution et l'engagement actif des fonds, programmes et institutions de l'ONU, outre les institutions financières et économiques. Le Groupe a toujours estimé que le Conseil devrait chercher à faire de l'examen ministériel annuel et du Forum de coopération en matière de développement, une action axée sur les résultats. Nous sommes convaincus que cet examen serait plus fructueux si ses thèmes pouvaient découler des informations et des données fournies par les commissions techniques et régionales, afin de pouvoir surveiller la mise en œuvre des objectifs de développement et des engagements pris.

Le G-77 et la Chine saluent l'adoption par le Conseil de la décision 2009/240, qui enclenche un processus de conclusion des débats au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts, sur les moyens de mettre en œuvre une gestion durable des forêts. Le G-77 et la Chine se félicitent du consensus obtenu récemment sur les moyens de mettre en œuvre une gestion durable des forêts. Nous estimons que sans le financement nécessaire, les objectifs mondiaux en matière de forêts et l'instrument non contraignant sur les forêts seront lettre morte. En outre, le financement inadéquat diminue l'efficacité du Forum des Nations Unies sur les forêts, en tant que forum international pour la gestion durable des forêts.

Nous saluons de même les accords conclus lors de la session sur les mandats clefs du document final sur la crise économique et financière (résolution 63/303). Nous avons progressé et nous avons mis en marche le processus de respect des obligations découlant du Pacte mondial pour l'emploi, l'application des accords conclus avec les institutions de Bretton Woods, la promotion et l'amélioration du système de développement des Nations Unies et du comité ad hoc d'experts. Nous attendons avec intérêt d'autres progrès dans ce domaine.

Nous espérons que le Conseil pourra redoubler d'efforts afin d'élaborer des réponses politiques mondiales aux défis qui nous menacent aujourd'hui. Le Groupe des 77 et la Chine resteront positivement engagés dans cet effort.

M. Fries (Suède) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Les pays suivants appuient cette allocution : la Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie.

L'Union européenne remercie le Secrétariat pour le rapport général du Conseil économique et social (A/64/3). Il est en effet utile d'avoir en un seul document une telle compilation de toutes les activités du Conseil, les résolutions et les décisions. Nous remercions également la Présidente du Conseil, l'Ambassadrice Lucas, d'avoir présenté le rapport. Nous la félicitons pour sa direction avisée et productive du Conseil.

L'Union européenne voudrait saisir cette occasion pour renouveler son appui total au Conseil économique et social en tant qu'organe principal de coordination des travaux de l'ONU dans les domaines économique et social et domaines connexes et que cadre central de débat sur les questions économiques et sociales. Le rapport dont nous sommes saisis montre le vaste champ d'activité du Conseil. Dans mon allocution, je commenterai certaines des activités et des réalisations du Conseil, au cours de sa session de fond de juillet dernier. Je ferai également quelques commentaires sur les méthodes de travail du Conseil.

Tout d'abord, sur une note générale, je voudrais exprimer la reconnaissance de l'Union européenne pour l'esprit constructif qui a prévalu pendant les négociations au Conseil. De bons résultats ont été obtenus et, hormis quelques exceptions, on a pu parvenir à un consensus sur les nombreux projets de résolutions qui ont été présentés au cours de la session.

Le débat de haut niveau du Conseil en juillet dernier a marqué une étape dans la reconnaissance de l'importance de la santé publique mondiale pour le développement économique et social. Jamais auparavant, la santé publique mondiale n'avait fait l'objet de débats à ce niveau dans le système des Nations Unies. La déclaration ministérielle sur la santé publique mondiale, adoptée par le Conseil par consensus, crée de nouvelles occasions de faire

progresser les questions de santé, aussi bien au Conseil que dans d'autres parties du système des Nations Unies. L'Union européenne continuera d'être un acteur clef dans les efforts communs visant à résoudre les problèmes de santé mondiale, y compris ceux qui sont aggravés par l'inégalité des sexes et par la crise financière et économique actuelle. Nous continuerons à être attachés à assurer la santé mondiale pour tous.

Les discussions durant le débat de haut niveau sont restées centrées sur le thème du débat et ont bénéficié grandement de la participation active des États Membres, des organisations des Nations Unies, d'autres organisations et des membres de la société civile. Pendant ce débat, le Conseil a démontré son utilité en tant qu'instance de haut niveau pour débattre des questions clefs dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

L'Union européenne reconnaît le rôle central que joue le Conseil économique et social dans la promotion de la mise en œuvre intégrée et coordonnée et du suivi des résultats des principales conférences de l'ONU. Nous apprécions la discussion, dans le cadre du débat consacré aux questions de coordination, de la périodicité du rapport du Secrétaire général sur ce sujet. Nous attendons avec intérêt le prochain examen de cette question par le Conseil.

L'Union européenne se félicite de la résolution du Conseil sur la mise en œuvre de réformes, à l'échelle du système, des activités opérationnelles de développement des Nations Unies dans le contexte de l'examen triennal complet (résolution 2009/1). Elle fournit des conseils importants pour d'autres réformes dans ce domaine. L'Union européenne souligne qu'il importe de renforcer l'appui du système des Nations Unies aux priorités de développement national. À cet égard, elle réitère qu'elle appuie l'unité d'action et se réjouit de voir que cette approche est reproduite dans un nombre croissant de pays, à leur demande.

L'Union européenne se félicite également que le Conseil ait adopté par consensus la résolution sur l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolution 2009/3). Ce texte exprime clairement l'unité mondiale face aux questions humanitaires. Le dialogue interactif qui a eu lieu au cours du débat consacré aux affaires humanitaires avec la participation à un haut niveau du système des Nations Unies et des représentants des États Membres intervenant depuis leurs capitales, s'est

avéré fort utile et pourrait servir de modèle pour des délibérations ultérieures au sein du Conseil.

Les défis humanitaires sont devenus, à l'heure actuelle, de plus en plus complexes et exigent un partenariat mondial plus profond et plus engagé sur l'aide humanitaire d'urgence, incluant l'ONU, ses États Membres et toutes les organisations régionales et acteurs humanitaires concernés. L'Union européenne reste fermement attachée à ce partenariat mondial.

L'Union européenne se réjouit de l'adoption de la résolution sur le Pacte mondial pour l'emploi (résolution 2009/5), conforme au paragraphe 58 du document final de la Conférence du mois de juin sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (résolution de l'Assemblée 63/303). La résolution insiste sur l'importance cruciale de l'emploi et d'un marché du travail fonctionnant bien en vue de limiter l'incidence négative de la crise financière et économique. Nous appelons le système des Nations Unies à donner suite à cette résolution.

L'Union européenne se félicite aussi de la résolution sur le processus renforcé et plus efficace de suivi du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha (résolution 2009/30), qui contribuera à améliorer la qualité de la discussion, à accroître l'interaction et à renforcer la coopération entre tous les acteurs impliqués. Nous réaffirmons notre volonté de rester fermement engagés dans ce processus, y compris par une participation active à la réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il s'agit d'un outil essentiel pour intensifier le dialogue entre l'ONU et les acteurs clés.

L'Union européenne se prépare également à participer aux discussions sur le financement du développement au sein de la Deuxième Commission et au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale qui doit se tenir les 23 et 24 novembre. Ce dialogue devrait se concentrer sur des questions de fond, en particulier les nouveaux défis et les problèmes qui se font jour, tout en réaffirmant l'approche globale de Monterrey et de Doha.

L'UE se réjouit de l'action entreprise par le Conseil pour donner suite aux décisions de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Elle participe activement à l'heure actuelle aux

consultations sur les trois rapports du Secrétaire général qui ont été mandatés par le Conseil dans sa décision du 31 juillet (décision 2009/258). Nous sommes prêts à examiner les progrès réalisés sur ces discussions lors de la reprise de la session de fond du Conseil qui aura lieu avant la fin de l'année, conformément à la décision.

Les instituts de formation de l'ONU jouent un rôle important dans l'évolution du savoir-faire et de la cohérence de chaque institution et de son personnel. L'Union européenne se félicite que le Conseil réaffirme son intention d'introduire des réformes dans l'École des cadres du système des Nations Unies et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, et qu'il appuie la gestion axée sur les résultats de ces institutions.

Malheureusement, comme l'Union européenne l'a dit au Conseil, nous observons une tendance regrettable dans le travail du Comité chargé des organisations non gouvernementales. Nous nous inquiétons de constater que les principes directeurs régissant l'octroi du statut consultatif sont peu à peu ébranlés. Les acteurs de la société civile devraient avoir le droit d'appuyer et d'enrichir les travaux de l'ONU en proposant des points de vue qui complètent ceux des États Membres, et qui parfois en diffèrent. L'Union européenne exhorte donc les membres du Comité à œuvrer de concert afin de défendre et préserver les principes directeurs fixés par les États Membres dans la résolution 1996/31 du Conseil.

Des mesures importantes ont été prises pour améliorer l'efficacité et la pertinence du Conseil économique et social. Nous avons observé de bons résultats à ce sujet pendant la session du mois de juillet à Genève, mais il faut encore faire davantage. Une plus grande clarté est requise en ce qui concerne le partage des tâches entre le Conseil et l'Assemblée générale, afin de limiter l'ordre du jour du Conseil aux questions auxquelles il peut véritablement apporter une valeur ajoutée. Il serait aussi utile d'étudier la répartition des questions aux divers débats de la session de fond, afin d'éviter les chevauchements, par exemple.

Nous constatons une tendance inquiétante à présenter très tardivement des projets de résolution. Il est alors très difficile aux délégations, surtout les plus petites, de se préparer pour les consultations sur ces projets. On court également le risque d'aboutir à des décisions de mauvaise qualité. Avant d'envisager tout

changement du règlement, l'UE préconise d'adopter une meilleure discipline à cet égard.

En outre, nous devons tous redoubler d'efforts pour nous conformer aux délais impartis à chaque débat du Conseil. Par exemple, les négociations sur les deux projets de résolutions du débat consacré aux questions de coordination n'étaient toujours pas achevées deux semaines après la fin du débat. Les délégations ont de ce fait du mal à participer véritablement aux négociations, ce qui, de nouveau, risque d'aboutir à des décisions de mauvaise qualité.

Un problème inhérent à l'organisation du travail de la session de fond du Conseil est que les négociations des projets de résolutions se déroulent en même temps que les séances plénières, les groupes de discussion, les tables rondes, etc. De nombreux représentants qui pourraient contribuer à un débat interactif et fructueux dans les séances plénières sont mobilisés par les négociations. Il est difficile de voir comment régler entièrement ce problème; une plus grande discipline dans la présentation des résolutions en temps voulu et dans le respect des échéances des débats permettrait toutefois de le minimiser.

L'Union européenne est disposée à discuter de ce moyen et d'autres moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil.

M^{me} Kolontai (Biélorus) (*parle en russe*): La crise mondiale aux aspects multiples – crises alimentaire, financière et énergétique – a abouti à une forte réduction des flux de capitaux vers les pays en développement et compromis la réalisation par la communauté internationale des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le travail effectué par le Conseil économique et social dans la conjoncture actuelle mérite de vives félicitations. Nous considérons qu'il est justifié de continuer à renforcer le rôle du Conseil en tant qu'organe chargé dans ses domaines de compétence d'améliorer l'efficacité du travail des organisations, institutions, fonds et programmes des Nations Unies. Ce travail doit tout particulièrement mettre l'accent sur la garantie de conditions optimales à l'échelle du système pour encourager le commerce international équitable et fournir une aide technique et consultative aux pays en développement et à revenu intermédiaire.

Dans le contexte actuel, le principal objectif du Conseil économique et social dans le domaine du financement du développement doit être l'application

des documents finals de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui s'est tenue en juin 2009, et de la Conférence de Doha sur le financement du développement, qui a eu lieu en décembre 2008. Le Biélorus se félicite de la création d'un groupe de travail spécial de l'Assemblée générale à composition non limitée pour assurer le suivi des questions relatives à la crise financière, et il est prêt à prendre part à ses activités.

Nous nous félicitons également des décisions d'augmenter considérablement les ressources financières du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale consacrées à l'extension de prêts aux pays qui en ont besoin. Nous appuyons les propositions qui visent à élaborer de nouveaux mécanismes de prêt afin de fournir une aide efficace aux pays qui ont des problèmes financiers, y compris les pays à revenu intermédiaire.

L'adoption par le Conseil économique et social de nouvelles formes de partenariats entre l'ONU et d'autres organisations offre des possibilités supplémentaires d'améliorer l'efficacité des efforts internationaux. Nous espérons que la pratique d'organiser des réunions de haut niveau auxquelles participent le FMI, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se poursuivra.

Un sommet se tiendra en 2010 ici, à New York; ce sera une enceinte unique qui réunira, entre autres, les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Huit, du Groupe des Vingt, de l'Union européenne, du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté d'États indépendants. Le Biélorus propose de considérer le sommet de 2010 comme celui d'un partenariat qui servira de plateforme à l'étude et à la mise en pratique de l'idée de partenariat mondial.

Nous suggérons que le sommet des Nations Unies de 2010 adopte au niveau des chefs d'État ou de gouvernement un mécanisme, un système ou un plan de coopération étroite entre États Membres pour les années à venir afin de relever les défis mondiaux. Dans les prochains mois, les délégations pourraient formuler des propositions sur ce que devrait contenir ce document. Les négociations pourraient débuter dès janvier 2010. Nous appelons le Conseil économique et social à jouer un rôle actif dans la préparation de ce document.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au vu de la crise financière et économique mondiale, le rôle joué par l'ONU en tant que plateforme universelle chargée de trouver des solutions collectives aux problèmes du développement mondial ne cesse de croître. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une politique internationale coordonnée qui nous permette de mettre en œuvre les principaux accords en matière de développement international, qui constituent finalement une base réelle et solide pour un avenir plus sûr, plus stable et plus équitable. Le Conseil économique et social peut devenir l'un des instruments efficaces de l'élaboration d'une telle politique, mais aussi l'enceinte nécessaire pour débattre, au niveau politique, des principes généraux du développement économique durable en tant que base d'un nouvel ordre économique mondial.

La tâche principale du Conseil économique et social dans le contexte des efforts internationaux de lutte contre la crise demeure de coordonner la réaction du système des Nations Unies face aux défis en matière de développement, tout en tenant compte du travail accompli par les principales institutions financières et commerciales internationales et par les instances régionales, sous-régionales et multilatérales.

Réaliser le potentiel de l'ONU en tant que mécanisme utile de promotion des efforts de lutte contre la crise mondiale exige avant tout une coopération efficace avec les institutions de Bretton Woods, dans le contexte du suivi des conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement. Cela exige également une amélioration qualitative de la fonction coordonnatrice du Conseil économique et social dans le contexte de la mise en œuvre intégrée et coordonnée des décisions prises dans les principales conférences économiques et sociales de l'ONU.

Nous estimons que le Conseil économique et social peut apporter une importante contribution à la préparation des réunions plénières de haut niveau de l'Assemblée générale, auxquelles participeront les chefs d'État et de gouvernement. À l'occasion de ce forum, il conviendra, pendant la session de fond du Conseil de 2010, d'accorder une importance particulière à la promotion de la coopération en matière de développement. Nous espérons que ce forum donnera lieu à un dialogue intéressant axé sur les résultats, un dialogue auquel prendra part un éventail de partenaires aussi large que possible.

La Russie félicite le Conseil économique et social des résultats qu'ont produit ses travaux ces 12 derniers mois, en particulier pendant la session de fond. Cette session a permis d'élaborer des directives politiques pour continuer d'œuvrer sur les questions essentielles de la santé mondiale et du développement durable, en mettant l'accent sur l'aide à apporter aux pays pour leur permettre de faire face aux conséquences néfastes de la crise sur le plan social.

Le débat de haut niveau, en particulier l'examen ministériel annuel de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, a revêtu une importance pratique pour l'ensemble du système des Nations Unies. Pour la première fois à l'ONU – hormis dans le contexte de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – un débat approfondi a eu lieu sur tous les aspects de la santé. Sans empiéter sur le rôle directeur et les prérogatives de l'OMS, le Conseil économique et social a su intégrer les questions de protection de la santé dans l'ordre du jour de l'ONU, et préciser la stratégie politique pour relever les défis et dissiper les menaces actuelles dans le domaine de la santé. La déclaration ministérielle adoptée pendant ce débat (voir A/64/3, par. 56) constitue une base normative solide pour accroître les efforts dans le domaine de la santé et améliorer la coordination entre les différents organismes des Nations Unies.

Une fondation solide a été bâtie pour mettre en pratique le principe Unis dans l'action tant attendu par la communauté internationale pour relever les défis mondiaux, tout en respectant la diversité et l'autonomie des organismes des Nations Unies ainsi que la répartition des tâches entre les institutions du système actuel de santé mondiale.

Un autre résultat important de la session a été la réaffirmation du rôle du Conseil économique et social en tant que mécanisme central censé assurer la cohérence à l'échelle du système pour ce qui est des efforts de suivi des résultats des principales conférences dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil économique et social de la résolution 2009/29, qui met l'accent sur la nécessité d'intensifier les travaux de la session de fond afin d'éviter les doubles emplois entre les débats consacrés aux questions de coordination et aux questions diverses. Le débat consacré aux questions de coordination doit devenir un mécanisme efficace de contrôle de l'efficacité des travaux des

nombreux groupements thématiques interinstitutions et, évidemment, des organes de coordination du Secrétariat.

Le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (résolution 63/303) assigne des tâches importantes au Conseil économique et social, notamment celle d'appuyer l'action cohérente de l'Organisation pour lutter contre la crise et instituer une coopération efficace entre l'ONU et les institutions financières internationales.

De notre côté, nous sommes prêts à entreprendre un dialogue constructif avec tous les partenaires pour rechercher un consensus. Nous estimons qu'un groupe de travail spécial de l'Assemblée générale à composition non limitée doit être la principale plateforme intergouvernementale de suivi de la Conférence de juin. Nous estimons qu'il serait bon que le débat sur les questions essentielles du programme de lutte contre la crise soit intégré aux travaux de ce groupe de travail. Cela vaut en particulier pour la création, sous l'égide de l'ONU, d'un groupe d'experts sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*): Le Brésil s'associe à la déclaration faite par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Brésil félicite également M^{me} Sylvie Lucas de la façon dont elle a dirigé les travaux du Conseil économique et social, en particulier pendant la séance de fond du Conseil.

Le rapport du Conseil (A/64/3) de même que l'existence d'un point de l'ordre du jour sur le suivi intégré des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes soulignent l'importance du Conseil pour la promotion de la coordination, de la cohérence et de la coopération au sein du système des Nations Unies.

Comme le Président Lula l'a indiqué à diverses reprises et, tout récemment, lors du débat général de l'Assemblée, le Brésil pense que le Conseil doit être renforcé afin de veiller à ce qu'il joue un rôle plus important lors des discussions politiques et des délibérations sur des questions de fond dans le domaine du développement. La crise financière et économique a démontré de nouveau la nécessité pressante d'améliorer la coordination et la cohérence

du système des Nations Unies – notamment au niveau de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, des fonds, programmes, institutions spécialisées et des institutions financières multilatérales – aussi bien au niveau des orientations que des opérations de ces organismes.

Le Brésil reconnaît que des initiatives visant à améliorer la coordination entre les institutions et entre les gouvernements ont été lancées ces dernières années, un exemple étant la déclaration ministérielle sur la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale, adoptée cette année par le Conseil économique et social. L'examen ministériel annuel peut être une occasion importante d'examiner les progrès réalisés dans des domaines politiques spécifiques et de faire des recommandations concrètes.

Le Forum pour la coopération en matière de développement est une bonne occasion de promouvoir la coordination et l'échange d'informations sur des questions de coopération en matière de développement. Par ailleurs, le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) joue un rôle de plus en plus important dans la promotion de la coordination sur le plan administratif entre les 28 institutions qui composent le système des Nations Unies.

Cependant, il est évident pour ma délégation que des mesures supplémentaires sont nécessaires. Les mesures et les initiatives prises par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, semblent souvent sans rapport avec les directives adoptées par les États Membres du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Compte tenu des responsabilités qui incombent aux institutions spécialisées en matière de suivi, de mise en œuvre et de contrôle des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, il est particulièrement important de promouvoir une coopération plus étroite entre les organes directeurs des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social.

Le CCS a pris des mesures importantes pour mettre en œuvre des stratégies et des méthodologies communes, mais il semble manquer de transparence vis-à-vis des États Membres. Les neuf actions communes adoptées pour faire face à la crise financière et économique étaient opportunes. Pour ce qui est de l'avenir, la réponse du système des Nations Unies à la

crise doit tenir pleinement compte du document adopté en juin à l'issue de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale (résolution 63/303).

Le rapport du Secrétaire général sur la réponse du Système des Nations Unies pour le développement à la crise indique clairement que tel n'est toujours pas le cas. À cet égard, la création d'un mécanisme renforcé de suivi intergouvernemental pour le financement du processus de développement est un pas important dans la bonne direction, le but étant d'engager un dialogue de fond entre les institutions de Bretton Woods et les membres du Conseil économique et social, ainsi que les autres organes compétents des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale.

Il faut rappeler que la Conférence de Monterrey est la seule grande conférence des Nations Unies dans les domaines économique et social qui n'ait pas d'organe intergouvernemental permanent pour surveiller la mise en œuvre des textes issus de la conférence. Il s'agit certainement là d'une question qui mérite une étude et une discussion plus approfondies de la part des États Membres.

M^{me} Wahab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général des rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/64/3, A/64/87 et A/64/263) et de son attachement continu à la promotion d'un suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La large vision des priorités communes en matière de développement qui s'est dégagée des conférences et des réunions au sommet organisées par les Nations Unies reste un point de référence indispensable pour réaliser un développement équitable. De même, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui ont pour but de concentrer nos efforts sur les questions les plus pressantes, ont été un remarquable catalyseur pour accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif plus large d'une croissance équitable.

Des progrès sensibles ont été accomplis au cours des 20 dernières années, en grande partie grâce aux OMD. Mais, en plus des nouveaux problèmes toujours plus nombreux en attente d'une solution, chaque région se heurte à d'autres problèmes remarquables. Les crises

financière, énergétique et alimentaire, les changements climatiques et les nouveaux virus et maladies sont autant de problèmes qui, s'ils ne sont pas complètement et efficacement réglés, pourraient contribuer à saper les efforts que nous déployons.

Dans cette perspective, nous avons donc besoin de mettre en place des partenariats mondiaux dans un esprit renouvelé de multilatéralisme. Pour insuffler un nouvel élan à ces partenariats mondiaux, la première mesure importante à prendre est de mettre en œuvre des réformes dans tous les grands domaines de l'économie internationale. Il faudrait redoubler d'efforts pour réformer le fonctionnement de l'architecture financière internationale afin qu'elle devienne une force de croissance équitable.

Dans le même ordre d'idées, il est particulièrement important de mettre en œuvre des réformes structurelles essentielles dans les domaines du commerce et du développement pour établir un système commercial plus ouvert, libre et équitable. On ne saurait trop insister sur la nécessité de mener à bonne fin le Cycle de négociations de Doha pour le développement et de mettre en œuvre le Consensus de Monterrey, car cela permettra de réaliser les OMD.

Cependant, ces réformes devraient prendre en compte les problèmes auxquels nous serons exposés à l'avenir, ainsi que les questions interdépendantes des changements climatiques et de la sécurité alimentaire et énergétique. La mise en place d'un examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement il y a trois ans étaient une première étape importante dans le processus de réforme visant à renforcer la mise en œuvre en temps voulu des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

Nous nous félicitons donc de la tenue du troisième examen ministériel annuel cette année. Cet examen, qui met l'accent sur la santé mondiale, est un pas en avant pour relever les nouveaux défis auxquels le monde a à faire face. Nous appuyons pleinement ce processus et attendons avec intérêt de contribuer à l'examen de la déclaration ministérielle sur la santé mondiale et d'intégrer la question de la santé dans le programme de l'ONU en matière de développement. Comme nous nous heurtons à de nombreux problèmes dans le domaine de la santé, il est urgent et nécessaire de mettre en place un cadre juste, transparent, équitable et efficace pour échanger des informations sur les

virus, et bénéficier d'avantages tels que l'accès à des traitements à prix abordables et leur diffusion.

L'examen ministériel de l'année prochaine mettra l'accent sur l'égalité des sexes et sur l'autonomisation des femmes. Nous nous félicitons donc de l'adoption de la résolution 63/311 sur la cohérence du système des Nations Unies et surtout des mesures qui ont été prises pour renforcer le rôle de l'ONU dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Nous attendons également avec intérêt la tenue de la deuxième session du Forum pour la coopération en matière de développement qui demandera que la coopération dans ce domaine soit plus efficace aux niveaux national et international. De même, nous attendons avec intérêt de voir une Organisation des Nations Unies qui soit plus démocratique et transparente, qui rende des comptes et qui fonctionne de manière cohérente. Dans l'ensemble, le Conseil économique et social devrait jouer un rôle crucial pour répondre à tous les nouveaux problèmes en matière de développement et pour promouvoir toutes les questions relatives au développement de manière concertée.

Étant donné les progrès inégaux enregistrés dans la mise en œuvre des textes issus des conférences et sommets des Nations Unies dans tous les domaines, y compris les OMD, il faudra redoubler d'efforts pour en assurer la réalisation pleine et entière en temps voulu. Cela exige un effort concerté non seulement des États Membres, mais aussi de tout le cadre international.

L'Indonésie salue les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (résolution 63/303). Le suivi recommandé dans les textes doit toutefois être mis en œuvre pleinement et dans les délais impartis. À cet égard, nous espérons que le groupe de travail à composition non limitée créé à l'issue de la Conférence s'attachera à traduire ces textes en mesures concrètes propres à promouvoir le développement humain. Le groupe devrait aussi accélérer le débat sur la réforme et le renforcement du système financier international en faisant des recommandations concrètes.

Les textes issus de la Conférence ont également recommandé que le Conseil économique et social envisage de créer un groupe d'experts. Si l'Indonésie reconnaît qu'un tel groupe peut apporter une contribution, il convient d'étudier plus avant les modalités exactes de ses travaux, sa composition et ses

responsabilités, car c'est indispensable pour garantir le caractère intergouvernemental de ce groupe d'experts.

Vu le peu de temps qu'il nous reste pour réaliser les OMD, nous devons veiller à créer un environnement international favorable sur le plan économique. Il est de la plus haute importance que la communauté internationale s'acquitte de tous les engagements auxquels elle a souscrit en matière de développement car ce sont les moteurs de la croissance mondiale. La décision de l'Assemblée générale de convoquer en 2010 un sommet de haut niveau avec toutes les parties prenantes pour faire un bilan sur les OMD doit déboucher sur des solutions et des réponses. Ce sommet devrait apporter des solutions à tous les aspects du développement qui peuvent aider à faire des OMD une réalité dans toutes les régions.

Il est utile d'envisager sérieusement la proposition d'élaborer un rapport sur les conférences et sommets les plus importants des Nations Unies avant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui commencera en 2012. Ce rapport devrait mieux identifier les lacunes dans la mise en œuvre des textes les plus importants des conférences et sommets des Nations Unies.

Enfin, le suivi intégré et coordonné des conférences et sommets des Nations Unies doit avoir un impact sur les plus pauvres qui comptent sur nous pour parler en leur nom.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au débat d'aujourd'hui. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 42 et 48 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en arabe*) : je voudrais faire une annonce concernant le point 70 de l'ordre du jour, « Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

J'ai demandé à M^{me} Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies, de servir de coordonnatrice pour les consultations officieuses sur les projets de résolution au titre du point 70 de l'ordre du jour, et elle a gracieusement accepté. Puis-je demander aux

délégations ayant l'intention de soumettre des projets de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour de le faire sans tarder de manière à laisser assez de temps pour les négociations, si besoin est, afin de parvenir à un consensus sur les projets de résolution. La première réunion des consultations officieuses sur ce point de l'ordre du jour aura lieu jeudi le 29 octobre 2009 à 15 heures dans la salle de conférence 3.

J'informe également les membres que le jeudi 29 octobre, comme il est indiqué dans le calendrier des séances plénières figurant dans le document A/INF/64/3/Rev.1, l'Assemblée générale examinera, dans la matinée, le point 75 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport de la Cour pénale internationale ». Dans

l'après-midi du même jour, l'Assemblée examinera le point 72 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport de la Cour internationale de Justice », initialement programmé pour le matin.

Les membres sont également informés que les élections et les désignations au Comité du programme et de la coordination, à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Comité des conférences et au Corps commun d'inspection, programmées pour le lundi 2 novembre 2009, sont reportées à mardi 3 novembre 2009 dans la matinée.

La séance est levée à 11 h 25.